



Touring Club Suisse
Chemin de Blandonnet 4
Case postale 820
1214 Vernier GE
www.tcs.ch

Peter Goetschi
Président central
Tél. +41 58 827 34 07
Fax +41 58 827 50 26
peter.goetschi@tcs.ch

Touring.Club.Suisse_Case.postale.820.1214.Vernier.GE

Madame la Présidente
Simonetta Sommaruga
Office fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'énergie (OFEN)
Division Efficacité énergétique et énergies renouvelables
3003 Berne

Envoi électronique : EnG@bfe.admin.ch

Vernier/Genève, le 12 juillet 2020

Procédure de consultation : Révision de la loi sur l'énergie (mesures d'encouragement à partir de 2023)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le Touring Club Suisse (TCS), organisation de consommateurs active dans le domaine de la mobilité, vous remercie pour la possibilité donnée de se prononcer sur le projet fédéral susmentionné et vous prie de trouver ci-après sa prise de position.

Prise de position

Remarques générales

Ayant défendu les objectifs et la première phase (mesures d'encouragement en faveur de l'efficacité énergétique) de la Stratégie Energétique 2050, le TCS soutient, de manière générale, les mesures et les initiatives qui favorisent la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la promotion des énergies renouvelables. Le TCS s'est, cependant, toujours fermement opposé à l'introduction de taxes incitatives.

Des efforts doivent être consentis par tous les acteurs afin d'assurer et d'accroître la production d'énergie renouvelable pour atteindre l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le secteur de la

mobilité peut contribuer sensiblement à la décarbonisation, notamment par l'électrification du parc automobile suisse. Même si le nombre de voitures dotées de modes de propulsions alternatifs ne cesse de croître, les véhicules avec moteur à combustion (essence et diesel) représentaient encore le 97% du parc automobile suisse en 2019 (contre 2,3% de véhicules hybrides et 0,7% de véhicules purement électriques). La marge de progression vers la décarbonisation est donc très importante du côté de la mobilité et il faut ainsi tout mettre en œuvre pour permettre une diminution des émissions de CO₂ grâce à la promotion de l'électrification des véhicules.

Cette amélioration des conditions-cadres de la mobilité électrique doit pouvoir s'appuyer sur la garantie d'une production d'électricité par le biais d'énergies renouvelables. .

Rejet d'objectifs intermédiaires contraignants dans la promotion des énergies renouvelables (Art. 2, al. 1 et 2)

Le TCS rejette par contre l'introduction d'objectifs intermédiaires contraignants à long terme (2035) pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables dans la nouvelle proposition de loi sur l'énergie. Le TCS est d'avis qu'il est préférable de remplacer ces objectifs contraignants par des valeurs indicatives.

Pour proposer une stratégie, il est important de connaître tous les paramètres (contexte international, contexte économique...). Cependant, il n'est pas possible de s'appuyer sur des scénarios et des estimations fiables sur un si long terme. Des objectifs linéaires pourraient avoir de graves conséquences sur l'attractivité et la compétitivité économique de notre pays, ainsi que sur le bien-être de la population.

La situation actuelle, liée au coronavirus, est à cet égard exemplaire ; elle nous démontre que des facteurs non contrôlables peuvent créer un climat d'incertitude tant au niveau économique que sociétal, et ainsi remettre en question temporairement certaines stratégies adoptées. Une telle situation peut se reproduire à tout moment. Pour cette raison, il est important, sur le long terme (2035) d'introduire des valeurs indicatives, mais non contraignantes.

Modification de l'étiquette-énergie pour les véhicules (Art. 44, al. 1)

Le TCS soutient globalement la mise à jour de l'étiquette-énergie qui a pour objectif une meilleure information des consommateurs. Les consommateurs doivent pouvoir disposer d'une information transparente, qui doit évoluer avec l'introduction de nouvelles données.

Il est cependant important que

- toute intégration de nouvelles données soit faite au moment seulement où ces nouvelles données seront fiables et facilement disponibles ;
- les informations soient effectivement utiles aux consommateurs, notamment qu'elles ne soient pas trop nombreuses et compliquées (« trop d'information tue l'information ») ;
- la préparation et la mise à disposition de l'information ne crée pas de bureaucratie disproportionnée.

Au vu du fait que l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme vient d'être adaptée, que l'industrie automobile est en pleine transformation et que les outils tels que le « Life Cycle Analysis » sont en plein développement, il se pose la question si ce n'est pas prématuré d'esquisser et de décider aujourd'hui déjà les contours de la prochaine étiquette-énergie pour les voitures de tourisme.

Quoi qu'il en soit, il conviendra de fixer dans la loi, et non pas dans l'ordonnance, les indications contenues sur la nouvelle étiquette-énergie, afin de préciser d'emblée la charge pesant sur les acteurs du marché et la qualité de l'information à destination des consommateurs.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Touring Club Suisse



Moreno Volpi
Directeur

P.o. Peter Goetschi
Président central

Annexe : --